



Pour le SE-UNSA,

l'avenir de l'Education Prioritaire passe par la concertation.

La concertation fonctionne quand les collègues se l'approprient et qu'elle n'est pas imposée par un chef d'établissement ou un inspecteur.

Elle doit :

- se dérouler sur le temps de service,
- permettre à tous les acteurs de se rencontrer (école-collège, collectivités territoriales, intervenants...)
- améliorer le suivi des élèves au service de la réussite,
- être étendue à tout le premier degré.

